

Date de la convention :  
17 / 03 / 2026

Date d'affichage :  
17 / 03 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

Votes :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt-deux mars, à dix heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe PERCIOT.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Philippe PERCIOT, Maire, Mme Magali MOYNAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Frédéric REGAZZONI, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Patricia DARRIGADE, M. Cyril POIRIEUX, Mme Sabine BAUD, Mme Vanessa ALEMPS, Mme Céline GROS, M. Régis LACROIX.

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :**

M. Christophe SKIBINE, pouvoir à M. Philippe PERCIOT  
Mme Sophie ÉCARNOT, pouvoir à Mme Magali MOYNAT

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Magali MOYNAT

**OBJET : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SIVOS EN SAPEY**

**RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE**

Monsieur le Maire rappelle :

- le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) En Sapey regroupe les communes de CHARCHILLA, COYRON, MAISOD et MEUSSIA ;
- conformément aux articles L.5211-7, L.5211-7-1 et L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les représentants d'une commune dans un syndicat intercommunal doivent être choisis exclusivement parmi les membres du conseil municipal ;
- la désignation a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, puis à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu ;
- le vote se déroule au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil municipal autorisant un vote à main levée (art. L.2121-21 du CGCT) ;
- conformément aux statuts du SIVOS en Sapey, la commune doit désigner :
  - 2 délégués titulaires,
  - 1 délégué suppléant.

**DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter leurs candidatures.

Candidatures pour les 2 postes de délégués titulaires + 1 suppléant :

- Titulaire : Mme Patricia DARRIGADE
- Titulaire : Mme Vanessa ALEMPS
- Suppléant : Mme Sabine BAUD

Le Conseil municipal décide de procéder au vote : à main levée



## RÉSULTATS DU SCRUTIN

1) Élection des délégués (2 sièges + 1 suppléant)

Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	Suffrages exprimés	Majorité absolue
11	0	11	6

Résultats :

- Titulaire : Mme Patricia DARRIGADE - 11 voix
- Titulaire : Mme Vanessa ALEMPS - 11 voix
- Suppléant : Mme Sabine BAUD - 11 voix

## DÉCISION

Le Conseil municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU les articles L.5211-7, L.5211-7-1 et L.5212-7,  
VU les statuts du SIVOS en Sapey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

**ARTICLE 1** – sont proclamés délégués de la commune au SIVOS en Sapey :

- Titulaire : Mme Patricia DARRIGADE
- Titulaire : Mme Vanessa ALEMPS
- Suppléant : Mme Sabine BAUD

**ARTICLE 2** – La présente délibération sera notifiée au SIVOS en Sapey, transmise au contrôle de légalité et affichée conformément aux textes en vigueur.

Cadre réservé au contrôle de légalité

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,*



Le Maire	Le secrétaire de séance